

Préparation



Sinistre/tragédie

Événement d'envergure nécessitant des interventions rapides pouvant s'échelonner sur plusieurs jours.

Si la coordination clinique du CIMUP est interpellée en premier, elle doit communiquer avec le gestionnaire de son bassin. En cas de non réponse, elle doit contacter le 450 432-1010.

450 432-1010

Appel d'un partenaire ou de l'Info-Social au coordonnateur régional de la sécurité civile.

Appel du coordonnateur régional de la sécurité civile à la coordination clinique du CIMUP.

En heures favorables :

À la coordination clinique du bassin où se retrouve le besoin d'intervention.

En heures défavorables, la fin de semaine et les jours fériés :

À la coordination clinique de garde pour tout le territoire des Laurentides

Discussion concernant les besoins psychosociaux et le nombre d'intervenants à déployer.

Transfert des informations en continu

La personne responsable de la coordination clinique envoie un courriel à l'équipe de gestion du CIMUP du CISSS des Laurentides.

Appels et déploiement des intervenants sur le lieu de l'événement.

Lorsque pertinent, appel et/ou envoi d'un courriel à l'organisateur communautaire du secteur et à la santé publique afin d'effectuer les arrimages dans les interventions.

Intervention psychosociale immédiate (IPI)

Intervention psychosociale transitoire (IPT)

Fin des interventions immédiates et transitoires- bilan effectué et envoyé à l'équipe de gestion du CIMUP du CISSS des Laurentides.

Rétablissement

Lorsque des interventions sont effectuées pendant la phase de rétablissement, un nouveau bilan doit être réalisé et acheminé aux personnes concernées.